Commune des Avirons

Extrait N° 11 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 septembre 2011

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 29 SEP. 2011 que la convocation du conseil a été faite le **16 juin 2011** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS * ILE DE LA REUNION *

L'an deux mil onze, le vingt trois septembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur** Michel **DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme Line Rose BAILLIF – Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline- M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique – M. Lucien RIVIERE - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël – Mme Liliane BARET – M. Vincent CLOTAGATIDE – Mme Colette CADERBY – M. Eric FERRERE - M. GRONDIN Jacki –M. Michel REMY.

Absent : M. Jean-Daniel DENNEMONT

Procuration : Mme Marie-Josée JULLIEN a donné mandat à Mme Roseline LUCAS – **M. Ricardot BADER** a donné mandat à M. René MONDON – **Mme Fernande BETON** a donné mandat à M. Eric FERRERE.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. Vincent CLOTAGATIDE** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 11 / CIVIS
- **Approbation du rapport de la Commission locale des charges transférées**

Le Maire rappelle au conseil que, suite à l'adhésion de la Commune à la CIVIS, les charges transférées doivent être évaluées et défalquées du produit de la taxe professionnelle pour déterminer le montant de l'attribution de compensation.

Conformément à l'article 1609 nonies C.IV du Code Général des Impôts, la commission d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 28 juillet 2011 pour se prononcer sur le montant pour la commune des Avirons.

Pour mémoire, il est rappelé que les charges transférées étaient le transport urbain, le transport scolaire et périscolaire, la participation à la mission locale et les assurances, soit un montant total de 389 267,92 euros.

Le produit fiscal de la TP était en 2009 de 199 659,00 euros.

La commission locale d'évaluation des charges transférées a abouti sur une attribution de compensation négative de 189 608,92 euros.

En conséquence, la Commune devra régler annuellement ce montant à la CIVIS. Ce montant est dû depuis l'exercice 2010.

Le Conseil municipal est invité à approuver le rapport de la CLECT.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT tel que présenté.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

